



Caution et état des lieux

Par **biloute55220**, le **06/10/2009** à **11:54**

Bonjour,

Nous sommes rentrés le 1 juillet 2007 dans une maison individuelle. Dans la cuisine le mur était peint d'une couleur orange. Nous avons décidé de partir, donc nous avons donné notre préavis en lettre recommandée avec accusé de réception et il ne l'a jamais récupéré puisqu'ils nous aient revenus. Nous avons remis en état la maison. C'est à dire que nous avons lessivé les portes, les murs des chambres, repeint le salon en blanc, la cuisine en framboise vu qu'à notre entrée celle-ci était peinte en orange.

Notre départ a eu lieu le 27 septembre 2009. Notre propriétaire est venu pour l'état des lieux le 25 septembre. Il est seulement rentré dans la cuisine. Il a commencé à dire que la couleur ne lui plaisait pas et que c'était bâclé, photos à l'appui. Il refuse de nous redonner la caution. Il est parti sans continuer la visite de l'état des lieux. Donc l'état des lieux n'a pas été fait. Et nous a dit de remettre les clés dans la boîte au lettre. Nous sommes partis le 27 septembre et depuis nous n'avons pas de nouvelles. Nous avons fait des photos pour prouver notre bonne foi de la remise en état des lieux. De plus, il nous doit 4 cautions. Que devons-nous faire? Merci de nous aider.

Madame Berger